



*Rapport annuel
sur la qualité et le prix
du service public
d'élimination des déchets*

2015

Le mot du Président

Madame, Monsieur,

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), présidée par Monsieur le Préfet du Gard, s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2015 afin de redessiner la carte intercommunale de notre département. L'objectif attendu était la réduction du nombre de syndicats intercommunaux afin d'en rationaliser les périmètres, tant sur un plan territorial qu'économique.

Cette commission a pris en compte et validé la pertinence du SICTOMU sur l'ensemble de son territoire composé de 34 communes.

A cela, deux raisons qu'il me semble opportun de préciser.

Premièrement, le travail de qualité effectué par les équipes qui fournissent un service public toujours plus performant.

Deuxièmement, une maîtrise des coûts plus que jamais respectée, en parfait accord avec mes engagements.

A ce sujet, il est d'ailleurs essentiel de souligner que tous les efforts réalisés se sont concrétisés par une nouvelle baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères entre 2014 et 2015, passant ainsi de 13.78% à 13.5%.

Au-delà, notre gestion sereine nous a également autorisés à engager de nouveaux investissements significatifs tels que la création d'une quatrième déchèterie qui sera située sur la commune de Vallabrix.

Cette dynamique positive se traduit par une vision ambitieuse de notre mission de gestion des déchets. En se basant sur le principe que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas », élus et techniciens du SICTOMU s'associent aux acteurs de notre territoire pour mettre en œuvre des projets de prévention : poulaillers collectifs, compostage,... Autant de mesures pour limiter la production des déchets et les impacts environnementaux.

Si la poursuite de ces objectifs fait pleinement partie du quotidien des élus et des agents du SICTOMU, j'invite chacun d'entre vous à s'associer à notre démarche, ne serait-ce qu'avec des gestes simples comme le compostage, afin qu'ensemble, nous puissions œuvrer à la préservation de notre environnement.

Le Président du SICTOMU
Alain VALANTIN



Sommaire

	Les faits marquants 2015	5
1.	Présentation générale	6
	Compétences du SICTOMU	6
	Organisation du SICTOMU	7
	Territoire et population du SICTOMU	7
2.	La collecte	9
	Le ResTE = Les Ordures Ménagères Résiduelles	9
	La collecte sélective	12
	Les déchèteries	15
	La gestion des encombrants	18
	La gestion des usagers non ménagers	18
	Synthèse.....	19
3.	La prévention	21
	Définition de la prévention	21
	Une politique en plein essor au SICTOMU	21
	Les actions réalisées en 2015.....	22
	En résumé, en 2015	23
4.	Le traitement	24
5.	Les indicateurs financiers	26
	Présentation des dépenses et des recettes du SICTOMU.....	26
	Compte administratif 2015	28
	Analyse financière par la méthode ComptaCoût.....	29
	Montant annuel des principales prestations sur contrat	31
6.	Les perspectives d'évolution	33
	Bilan 2015.....	33
	Les perspectives pour l'année 2016.....	33
7.	Glossaire	34

Les faits marquants 2015

Baisse du taux de TEOM de 0,28 point pour la deuxième année consécutive (-1 point en 2014)

Changement de direction en mars 2015 : départ de Mme BLANC et arrivée de Mme IUNG

Travaux de réhabilitation des 3 déchèteries du territoire

Désignation du maître d'œuvre pour la création d'une 4^{ème} déchèterie à Vallabrix

Renouvellement de la double collecte hebdomadaire des bacs individuels l'été

Passage à une facturation semestrielle pour les professionnels

Constitution d'un groupe de travail « prévention »

Inauguration du poulailler collectif de Belvezet

1. Présentation générale

Compétences du SICTOMU

➤ Présentation du SICTOMU

Le SICTOMU est le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d’Uzès. Il s’agit d’un syndicat mixte fermé, créé en 1973, et dont le siège est basé depuis 2008 sur la commune d’Argilliers.

Il s’étend sur 34 communes du Gard appartenant à deux Communautés de Communes (CC du Pont du Gard et CC Pays d’Uzès) qui lui confient la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés pour une partie de leurs territoires.

Le SICTOMU exerce les compétences prévention, collecte et traitement.

➤ La prévention

La partie **PRÉVENTION** est assurée par les équipes du SICTOMU, en collaboration avec les acteurs du territoire (élus, associations,...) pour la poursuite d’un objectif commun : la réduction des déchets.

➤ La collecte (régie directe)

La partie **COLLECTE** est assurée en régie directe, c’est-à-dire que le SICTOMU dispose de son propre personnel, de ses structures (siège social, déchèteries,...) et de ses équipements (bennes à ordures ménagères, camions grue,...).

Au 31 décembre 2015, le SICTOMU comptait un effectif de 41 agents.

La collecte des déchets est différenciée (porte à porte et/ou points d’apports volontaires) en fonction des communes, afin que le service soit adapté aux spécificités du territoire.

➤ Le traitement (compétence transférée)

La partie **TRAITEMENT** est réalisée pour le compte du SICTOMU par Sud Rhône Environnement, syndicat d’études et de traitement basé à Beaucaire (30). Ce transfert a débuté en 2002 et coïncide à la mise en place de la collecte sélective sur le territoire du SICTOMU.

Le SICTOMU dispose de 4 représentants élus au sein du comité syndical de Sud Rhône Environnement.

➤ Synthèse du champ de compétences

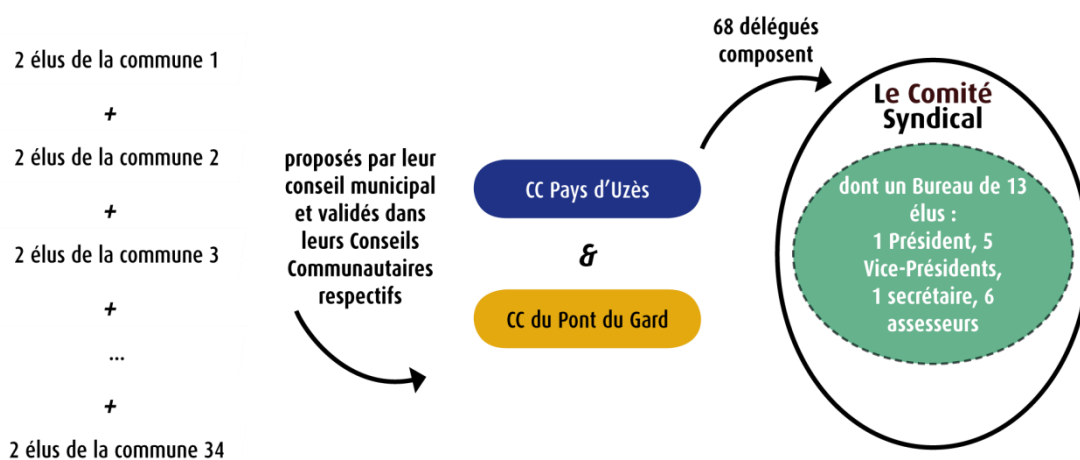
Gérée directement par le SICTOMU			Actions transférées à Sud Rhône Environnement		
Compétence COLLECTE			Compétence TRAITEMENT		
Pré-collecte	Collecte sur le territoire	Acheminement des déchets vers le quai de transfert	Transport des déchets vers le centre de tri	Transport des déchets vers les filières de traitement	Valorisation et traitement des déchets
Livraison/maintenance du matériel permettant la collecte	Collecte en porte-à-porte, en apport volontaire, dans les déchèteries	Pour certains flux	Pour certains flux	La filière de traitement varie selon le flux	

Organisation du SICTOMU

En tant qu'établissement public, le SICTOMU est dirigé par des élus locaux. Conformément aux dispositions prévues par ses statuts, il est représenté par deux délégués « titulaires » pour chaque commune adhérente (et autant de délégués suppléants). Ces 68 élus composent l'assemblée délibérante, le comité syndical, qui vote les orientations du syndicat à l'occasion d'assemblées générales. Le mandat d'un élu du SICTOMU est le même que celui d'un conseiller municipal et communautaire : 6 ans.

Toutes les orientations stratégiques sont étudiées, débattues et proposées par un Bureau désigné à l'occasion d'élections en comité syndical. Il est composé d'un Président, de 5 Vice-Présidents, d'un secrétaire et de 6 assesseurs.

➤ Modalités de gouvernance



Territoire et population du SICTOMU

(Source INSEE chiffres 2012 en vigueur au 1^{er} janvier 2015)

Ce rapport annuel prend en compte la population **municipale** de chaque commune du territoire du SICTOMU, et non pas la population totale qui était jusqu'alors retenue pour les calculs de ratios dans les précédents rapports annuels du SICTOMU.

Population totale = Population municipale + Population comptée à part de la commune

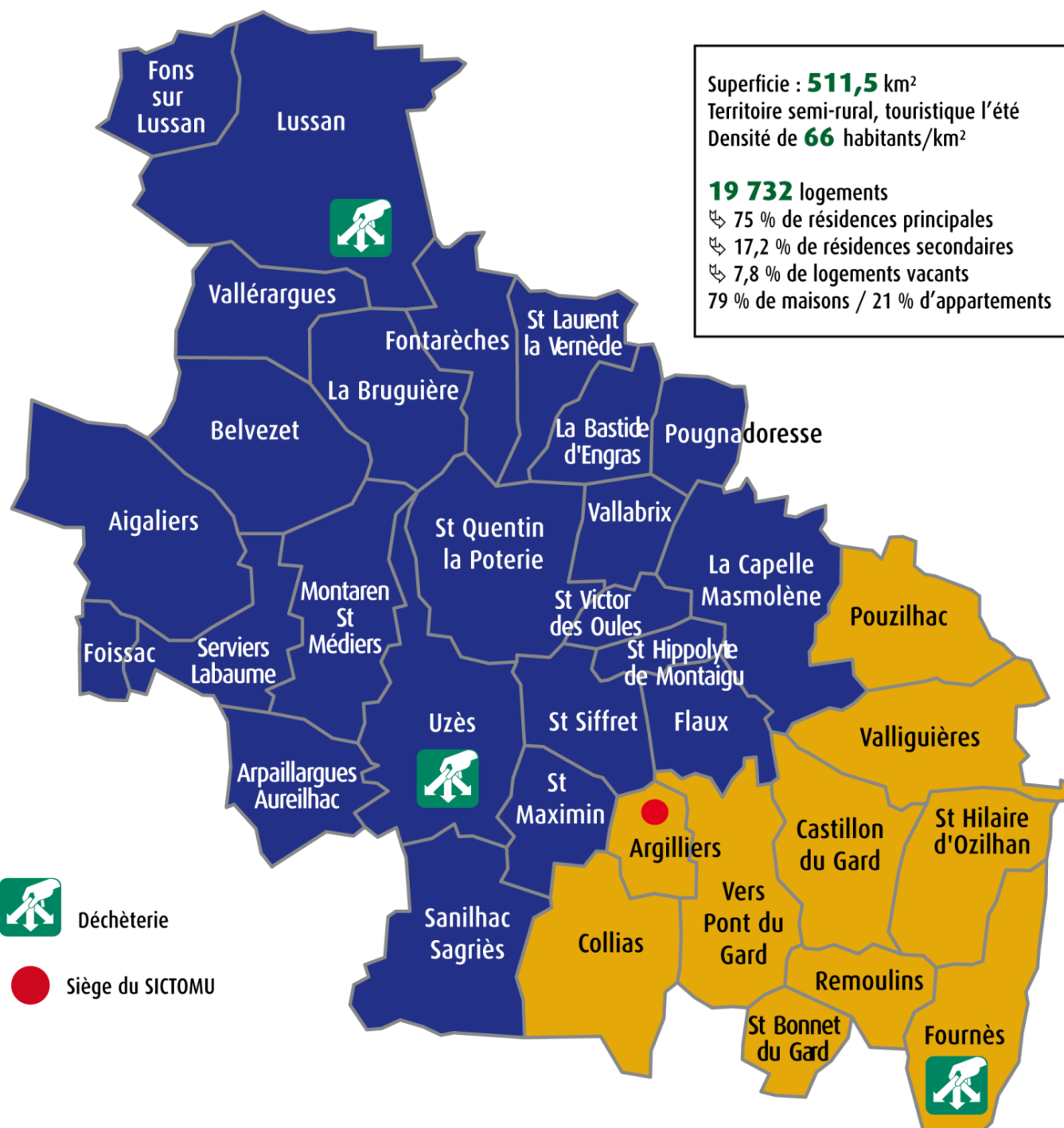
La population municipale (décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003) comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

➤ Cartographie du territoire

Population municipale : **33 772** habitants
 +**0,96 %** par rapport à 2014
 Commune la plus peuplée : Uzès (8 578 hab.)
 Commune la moins peuplée : Vallérgues (141 hab.)

Superficie : **511,5** km²
 Territoire semi-rural, touristique l'été
 Densité de **66** habitants/km²
19 732 logements
 ↪ 75 % de résidences principales
 ↪ 17,2 % de résidences secondaires
 ↪ 7,8 % de logements vacants
 79 % de maisons / 21 % d'appartements



-  Déchèterie
-  Siège du SICTOMU

34 communes réparties sur **2** Communautés de Communes (CC)
 ↪ **24** communes appartenant à la CC Pays d'Uzès (sur 31 au total) pour **22 842** habitants
 ↪ **10** communes appartenant à la CC du Pont du Gard (sur 17 au total) pour **10 930** habitants

2. La collecte

Le ResTE = Les Ordures Ménagères Résiduelles

➤ Organisation

❖ Une collecte en porte-à-porte pour les usagers équipés de bacs

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU a mis en place la collecte à la source pour les déchets de ResTE (RÉSIdus des Tris Effectués) sur l'ensemble du territoire, avec la mise à disposition de bacs. Le volume du bac varie en fonction du nombre d'habitants par foyer. Les usagers ménagers sont collectés une fois par semaine (C1) tandis que les habitats collectifs et les usagers non ménagers peuvent bénéficier de 2 ou 3 collectes par semaine (C2 ou C3).

Depuis 2013, durant la période estivale (juillet et août), une double collecte hebdomadaire des bacs de ResTE des ménages est planifiée sur l'ensemble du territoire. En 2015, ce service a été renouvelé du 29 juin au 29 août. Cette action qui est fortement appréciée des usagers vise à réduire les nuisances (olfactives, parasites,...) connues lors des fortes chaleurs et à faire face à l'augmentation saisonnière de la production en cette période.

Période	Nombre de véhicules	Nombre de chauffeurs	Nombre de ripeurs
Janv.-Juin et Sept.-Déc.	6	6	8
Juillet-Août	9	9	10

Le parc de bacs de ResTE au 31/12/2015 :

- **17 400** dispersés sur le territoire dont **984** pour les professionnels.



10 968 bacs 120 litres
(dont 167 bacs «pros»)



4 806 bacs 240 litres
(dont 162 bacs «pros»)



1 572 bacs 340/360 litres
(dont 655 bacs «pros»)



54 bacs 4 roues
660 litres

- Dotation totale des bacs de **3 062 600** litres.

Les interventions sur les bacs :

Pour permettre la collecte des déchets de ResTE en conteneurisation individuelle, les agents du SICTOMU assurent la livraison et la maintenance des bacs roulants. En 2015, **775** interventions ont été réalisées (contre 812 en 2014).

- **310** mises en place de nouveaux bacs et **27** compléments de bacs ;
- **126** changements de capacité ;
- **59** changements ou réparations de bacs cassés ou brûlés ;
- **59** remplacements de bacs volés ;
- **86** actions suites à des vérifications terrains ;
- **108** retraits de bacs.

❖ *Une collecte en apport volontaire pour certaines zones*

Parallèlement, des colonnes enterrées de ResTE ont été installées dans des zones spécifiques sur lesquelles la mise en place de bacs n'était pas possible. Les communes de Castillon du Gard, Collias, Montaren et Saint-Médières, Saint-Maximin, Saint-Quentin-la-Poterie, Saint-Siffret, Serviers-et-Labaume, et Uzès sont équipées de ce type de dispositif depuis 2006.

La fréquence de vidage de ces colonnes est adaptée à la vitesse de remplissage de celles-ci qui croit fortement de Pâques jusqu'à la fin de l'été. Elle peut donc aller jusqu'à 8 fois par semaine (C8) selon le lieu et la période.

Equipement	Nombre
Bacs enterrés ResTE	12 bacs de 660 L sur 6 points
Colonnes enterrées ResTE	27 colonnes enterrées ResTE
Points de regroupement ResTE	38 postes fixes

Les communes équipées de colonnes enterrées de ResTE au 31/12/2015 :

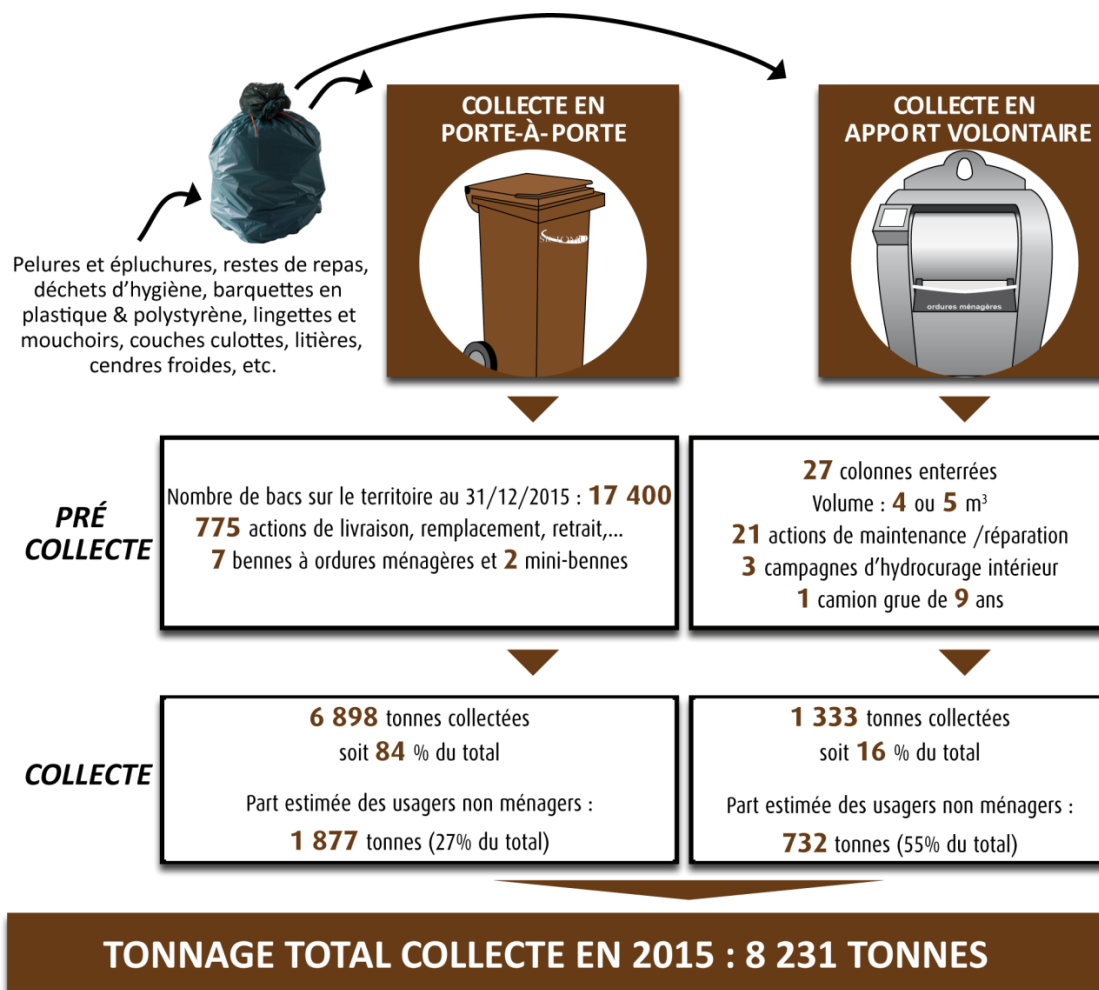
Uzès : 15	Castillon du Gard : 1
Saint-Quentin-la-Poterie : 5	Collias : 1
Montaren et Saint-Médières : 2	Saint-Maximin : 1
Serviers-et-Labaume : 1	Saint-Siffret : 1

- En 2015, une nouvelle colonne enterrée a été installée à Saint-Quentin-la-Poterie ;
- Les colonnes enterrées se situent principalement dans les centres urbains et les centres villages afin de protéger le paysage urbain avec une parfaite intégration des équipements de collecte dans l'espace public (emprise et visuel).



Exemple de colonne enterrée de ResTE

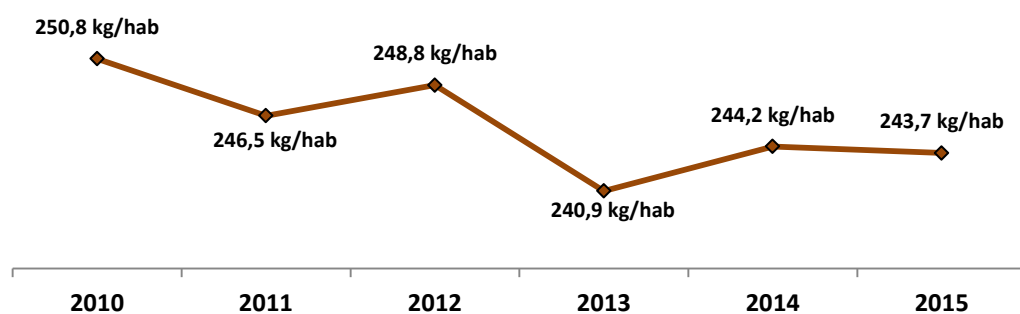
➤ Résultats



❖ *Évolution du tonnage total collecté depuis 2010 (en tonnes)*

2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
7 755	7 793	8 031	7 962	8 169	8 231	+ 0,76%

❖ *Évolution du ratio collecté par habitant depuis 2010*



Commentaires :

- L'augmentation du tonnage collecté entre 2014 et 2015 s'explique par une croissance de 1% de la population municipale du territoire (33 449 habitants en 2014 contre 33 772 en 2015) ;
- En 2015, le ratio collecté par habitant du SICTOMU d'Ordures Ménagères Résiduelles (243,7 kg/hab.) est encore inférieur au ratio départemental (285 kg/hab.).

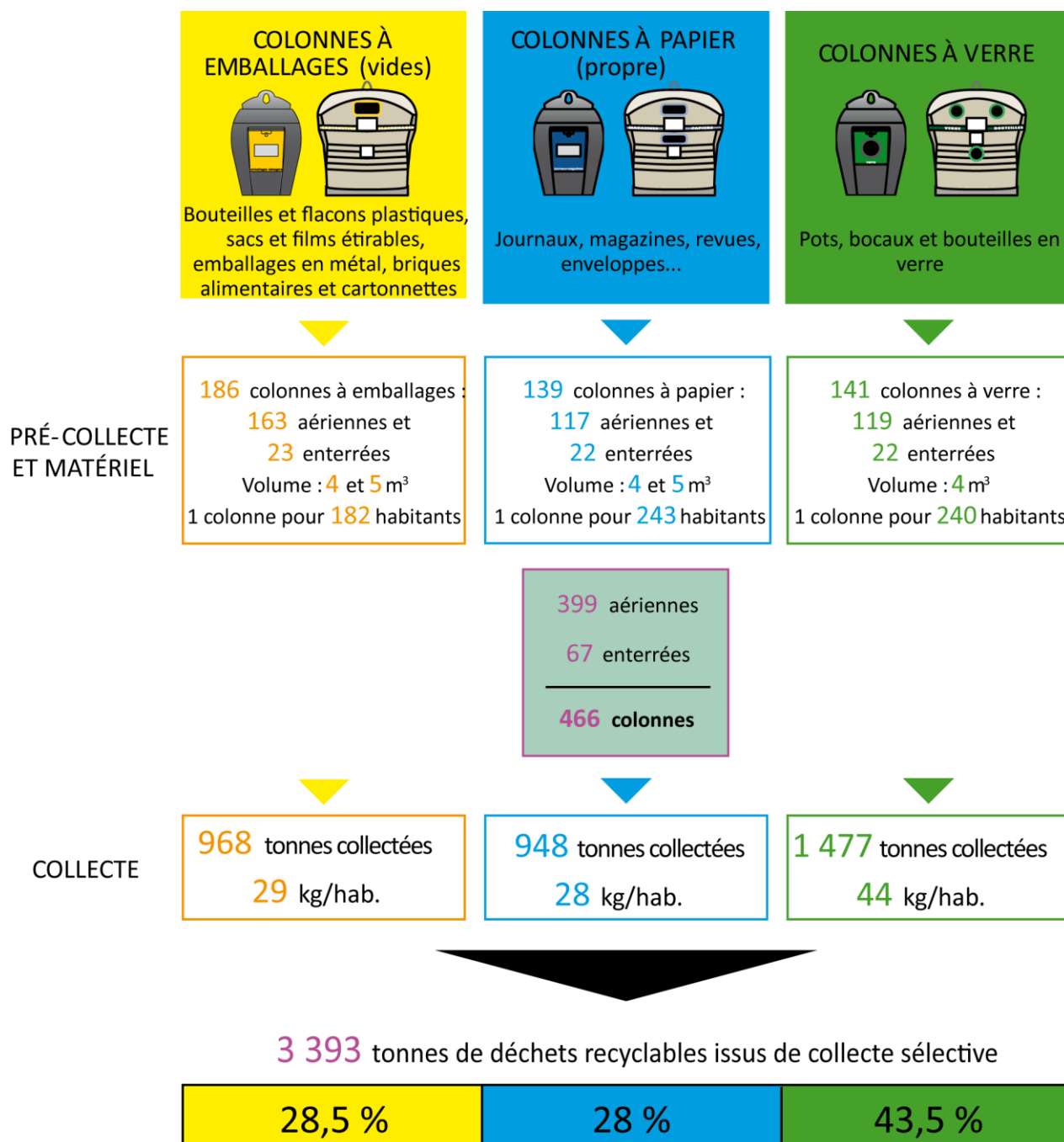
La collecte sélective

➤ Organisation

En application de la loi du 13 juillet 1992, la collecte sélective a été mise en place en 2003 sur le territoire du SICTOMU. Elle prévoit la séparation de trois flux différents : le verre, le papier et les emballages. Le mode de collecte appliqué est l'apport volontaire. Ainsi, les usagers se dirigent vers des points de tri accessibles à tous afin de trier ces catégories de déchets recyclables. Munis d'un camion grue, les agents du SICTOMU viennent ensuite vider chaque colonne. La fréquence de collecte est adaptée au flux concerné, à l'emplacement de la colonne et aux vitesses de remplissage liées notamment à la saisonnalité. La fréquence de collecte peut ainsi aller de 1 à 6 fois par semaine (C1 à C6).

L'ensemble de la population a accès à ce système. Selon les points de tri, les colonnes sont enterrées ou aériennes.

➤ Résultats



❖ *Évolution depuis 2010 des tonnages collectés en apport volontaire*

Flux (t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Emballages	550	572	644	699	759	968	28%
Papier	1 261	1 269	1 171	1 040	1 003	948	-5%
Verre	1 379	1 423	1 406	1 420	1 433	1 477	3%
TOTAL	3 190	3 264	3 221	3 159	3 195	3 393	6%

Flux (kg/hab.)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015	Moyenne Gard*
Emballages	18	18	20	21	23	29	26%	44
Papier	41	40	36	31	30	28	-6%	
Verre	45	45	44	43	43	44	2%	25
TOTAL	103	103	100	96	96	100	5%	69

* Chiffres Sinoé-ADEME 2013

Commentaires :

- La performance de tri des usagers du SICTOMU est élevée.

En 2015, 57 kg/habitant de papier et emballages triés pour le territoire du SICTOMU contre 44 kg/habitant dans le Gard.

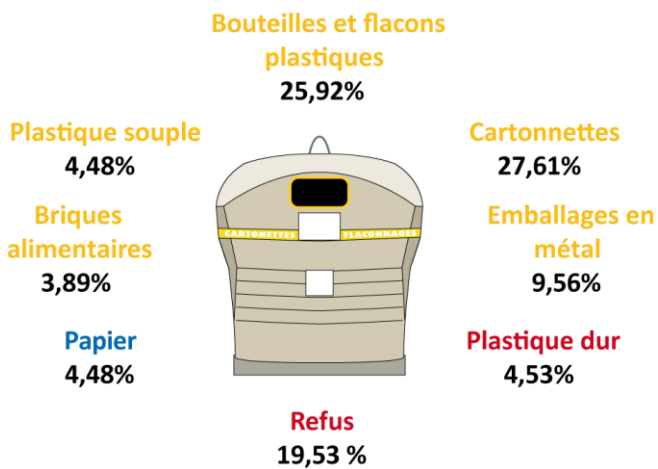
- Entre 2013 et 2015, on constate un report du poids collecté dans les colonnes bleues vers les colonnes à emballages. Ce phénomène, enclenché dès 2012 s'explique par le changement de consigne pour la cartonnnette qui est à déposer avec les emballages et non plus avec le papier propre. Le verre quant à lui est relativement stable.

➤ Caractérisation

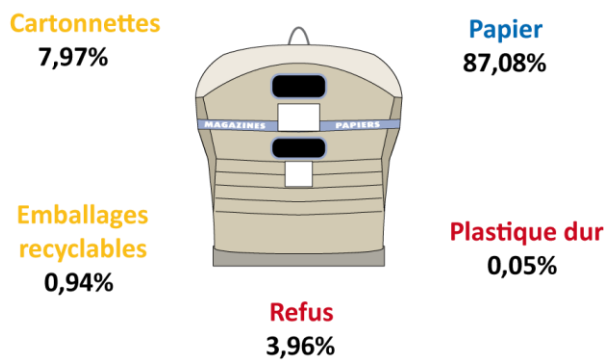
La qualité du tri des déchets représente un enjeu majeur car les erreurs constatées dans les colonnes ont un impact négatif tant d'un point de vue environnemental (les refus ne sont pas valorisés) que financier (pénalités de refus appliquées, taxe sur les activités polluantes). Un suivi régulier de la typologie et de la répartition des matériaux, appelé caractérisation, est réalisé. Cela permet de connaître la qualité du tri effectué.

Sur la base d'échantillonnages réguliers, il apparaît que les colonnes bleues et jaunes contiennent les déchets suivants :

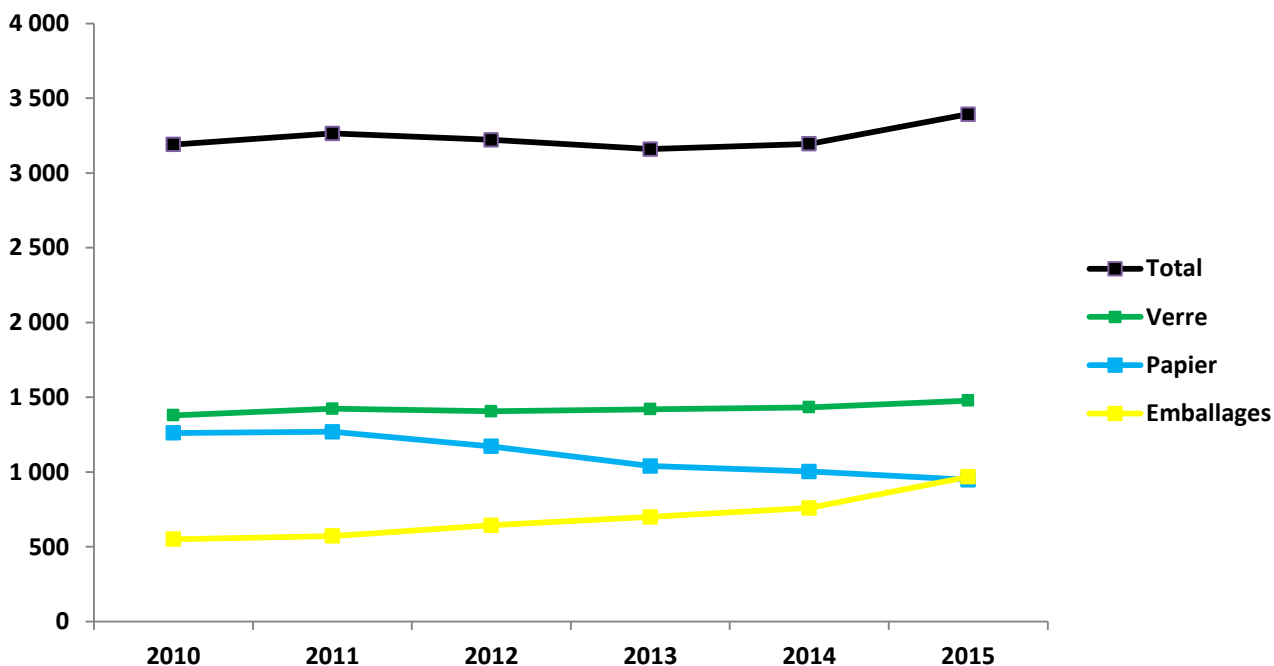
Composition des colonnes à emballages en 2015



Composition des colonnes à papier en 2015



❖ *Évolution des tonnages collectés depuis 2010 (en tonnes)*



Les déchèteries

➤ L'organisation

Les usagers peuvent se rendre en déchèterie pour éliminer les déchets encombrants, électroniques, les végétaux, les déchets toxiques,... Sur le territoire du SICTOMU, trois déchèteries ont été mises en service : celle d'Uzès a été créée en 2001 tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre à la déchèterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès. Si les apports sont gratuits pour les ménages (apports limités à 1 m³ par jour et 3 m³ par semaine), les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle).

Afin d'offrir davantage de proximité, une déchèterie mobile est également placée tous les 15 jours à Saint-Quentin-la-Poterie depuis la fin 2012. Des prestations ponctuelles ont également été réalisées sur les communes de Serviers-Labaume et d'Aigaliers.

Le SICTOMU déploie par ailleurs un compacteur mobile qui effectue des rotations sur l'ensemble des sites. Ce procédé permet d'optimiser la fréquence de rotation des bennes.

Pour 8 communes éloignées de ces sites, le SICTOMU a passé des conventions pour l'utilisation des déchèteries de Connaux, Garrigues Sainte Eulalie et Saint Marcel de Carreiret par les habitants du territoire.

Déchèterie	Nombre d'agents	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Uzès	Janvier - Juin : 3 Juillet - Décembre : 2	Du lundi au samedi et dimanche matin	8h30 - 11h45 et 14h00 - 17h15
Fournès	Janvier - Mars : 2 Avril - Décembre : 1	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi	8h30 - 11h45 et 14h00 - 17h15
Lussan	1	Lundi, mercredi et samedi	8h30 - 11h45 et 14h00 - 17h15



Déchèterie de Lussan après réhabilitation

➤ Résultats

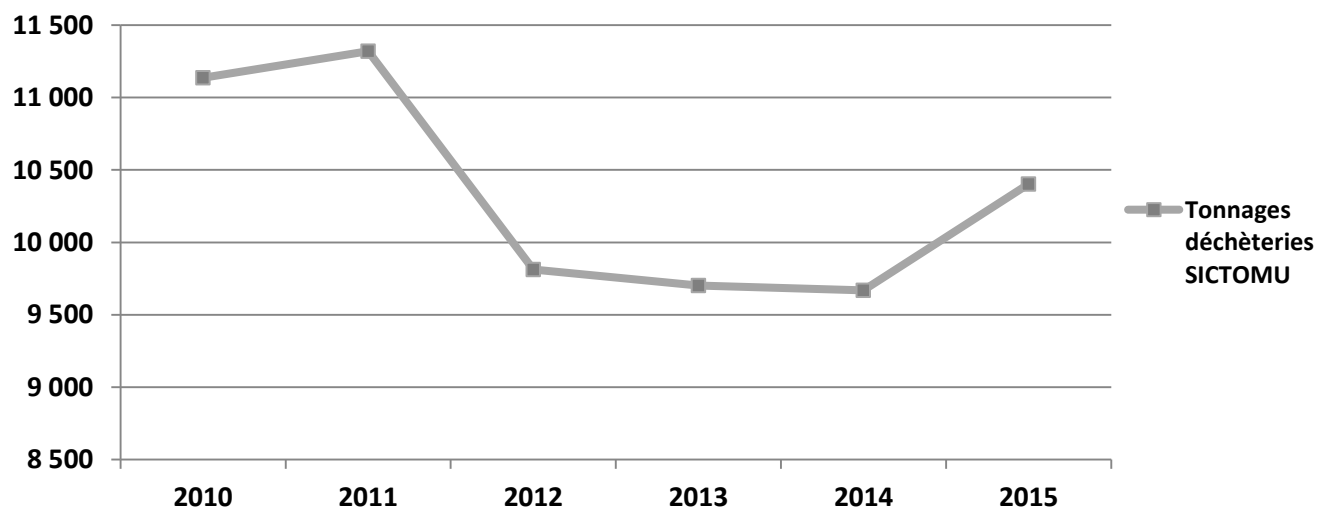
❖ Tonnages apportés en déchèterie, par flux, depuis 2010 (tonnes)

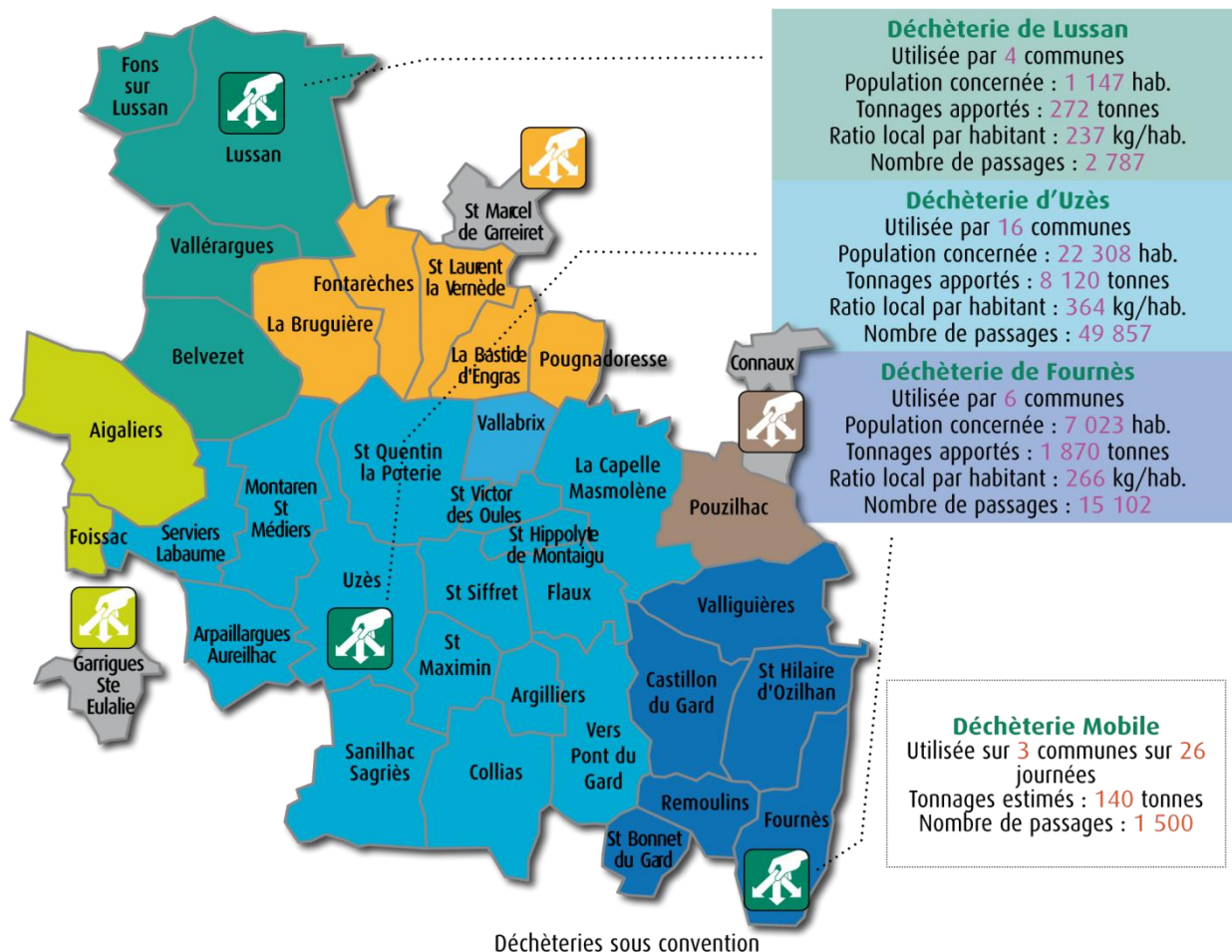
Matériaux	Déchèteries gérées par le SICTOMU						Evolution 2014/2015	Déchèteries sous convention
	2010	2011	2012	2013	2014	2015		2015
Gravats	3 777	3 924	3 576	3 515	3 233	3 449,4	+ 7%	546
Végétaux	2 293	2 281	2 092	2 019	2 104	2 481,1	+ 18%	317
Déchets divers	2 847	2 785	1 931	2 077	2 064	1 896,4	- 8%	254
Bois	1 014	1 048	941	925	1 006	1 084,5	+ 8%	154
Métaux	579	582	501	409	427	465	+ 9%	37
DEEE	300	341	291	251	309	309,6	0%	-
Cartons	264	264	265	261	285	297,1	+ 4%	24
Plâtres	-	-	126	165	187	240	+ 28%	-
DDS	29	51	58	57	25	24,9	0%	1
Huiles de vidange	13	14	13	14	12	12,3	+ 2%	-
Batteries	15	22	13	4,40	9	9,3	+ 4%	-
Piles	4	4	3	2,16	3	2,5	- 18%	-
Bouchons	2	2	2	2	2	2	0%	-
Huiles alimentaires	-	-	-	-	-	1,6	-	-
Mobilier	-	-	-	-	-	126,1	-	-
TOTAL	11 137	11 319	9 812	9 702	9 666	10 402	8%	1 333

Commentaires :

- Une benne pour le mobilier a été mise en place à la déchèterie de Fournès depuis le 1^{er} janvier 2015 et depuis le 1^{er} Novembre 2015 sur Uzès ;
- L'augmentation du tonnage des végétaux est une conséquence de l'interdiction de brûlage des déchets verts appliquée depuis 2015 ;
- La hausse du tonnage des métaux s'explique par la mise en place de sarcophages dans les déchèteries du territoire;
- Une benne à plâtre a été ajoutée à la déchèterie de Fournès en mai 2015.

❖ Évolution des tonnages des déchèteries gérées par le SICTOMU





<p>Déchèterie de Garrigues Sainte Eulalie Gérée par la Communauté de Communes Pays d'Uzès Utilisée par 2 communes Population concernée : 904 hab. Tonnages estimés : 187 tonnes Nombre de passages : 1 079</p>	<p>Déchèterie de Saint Marcel de Carreiret Gérée par le SITDOM GARD RHODANIEN Utilisée par 5 communes Population concernée : 1 768 hab. Tonnages estimés : 686 tonnes</p>	<p>Déchèterie de Connaux Gérée par le SITDOM GARD RHODANIEN Utilisée par 1 commune Population concernée : 622 hab. Tonnages estimés : 460 tonnes</p>
---	--	---

❖ **Fréquentation et tonnages des déchèteries gérées par le SICTOMU**

Site	Fréquentation			Tonnages apportés (t)		
	2014	2015	Evolution 2014/2015	2014	2015	Evolution 2014/2015
Uzès	47 932	49 857	4%	7 379	8 120	10%
Fournès	14 958	15 102	1%	1 630	1 870	15%
Lussan	2 838	2 787	-2%	431	272	-37%
Dech. Mobile	1 525	1 500	-2%	226	140	-38%
Total	67 253	69 246	3%	9 666	10 402	8%

❖ **Estimation des apports des usagers du territoire du SICTOMU dans les déchèteries sous convention en 2015**

	Garrigues	St Marcel de Carreiret	Connaux	TOTAL
Tonnage Total (t)	187	686	460	1 333

La gestion des encombrants

➤ Collecte à domicile des encombrants

Pour certaines communes qui sont éloignées des déchèteries, une collecte à domicile des encombrants est organisée sur réservation auprès des mairies concernées.

Durant l'année 2015, d'octobre à mai, les communes qui en ont bénéficié sont celles de Flaux, La Capelle et Masmolène, Saint-Hippolyte-de-Montaigu, et Saint-Victor-des-Oules. Ces encombrants sont par la suite apportés à la déchèterie d'Uzès.

Nombre de tournées : **24** (24 en 2014)

➤ Collecte des encombrants réutilisables avec Emmaüs

En complément de la collecte à domicile, le SICTOMU propose une collecte en partenariat avec Emmaüs.

Le ramassage est programmé les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois.

La centralisation des inscriptions et la promotion de l'action sont assurées par le SICTOMU.

Nombre de collectes : **24** (24 en 2014)

Nombre de personnes collectées : **262** (255 en 2014)

Volume estimé collecté : **430 m³** (373 m³ en 2014)

➤ Actions Débarass'Utile en déchèteries

Récupération tous les 1^{ers} mercredis du mois à Fournès et les 3^{èmes} mercredis du mois à Lussan des objets réutilisables apportés le jour-même pour être donnés à Emmaüs.

Nombre de journées en déchèteries : **24** (24 en 2014)

Volume estimé collecté : **62,5 m³** (72,5 m³ en 2014)

La gestion des usagers non ménagers

Les communes ou les groupements de communes sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers assimilés c'est-à-dire ceux provenant d'autres usagers tels que les commerces, campings, restaurants, établissements publics,... et donc produits dans le cadre d'une activité professionnelle. Ces déchets en question sont collectés dès lors qu'ils ne modifient pas substantiellement le fonctionnement du service.

Les apports en déchèteries des usagers non ménagers sont soumis à une redevance (redevance déchèterie), de même que la collecte du ResTE (redevance spéciale).

Au 31 décembre 2015, les déchets de 702 établissements non ménagers ont été collectés par le SICTOMU :

- **353** établissements équipés de bacs ;
- **349** utilisant les colonnes enterrées.

Avec l'objectif permanent d'offrir un service de qualité à l'ensemble de la population du territoire, des services annexes sont mis en place afin de détourner une partie du gisement généré par les professionnels et ainsi prévenir la saturation des colonnes de tri dans les communes :

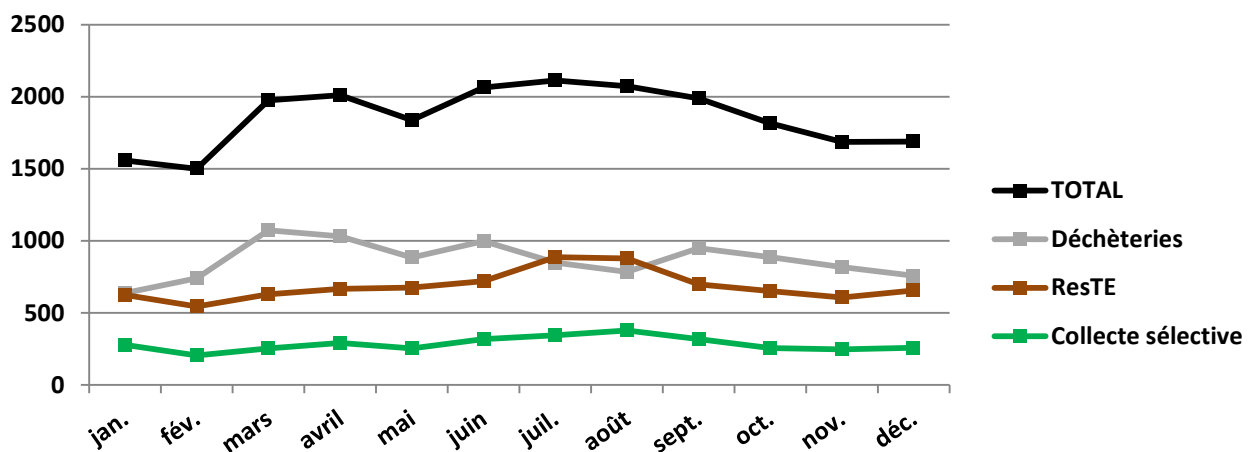
- **52** colonnes de tri ;
- Une collecte du verre des restaurateurs et des cafetiers d'Uzès : **71 tonnes** collectées en 2015 ;
- Une collecte des cartons des professionnels dans les communes d'Uzès, Saint-Quentin-la-Poterie, Remoulins, et Vers-Pont-du-Gard : **209 tonnes** collectées en 2015.

Synthèse

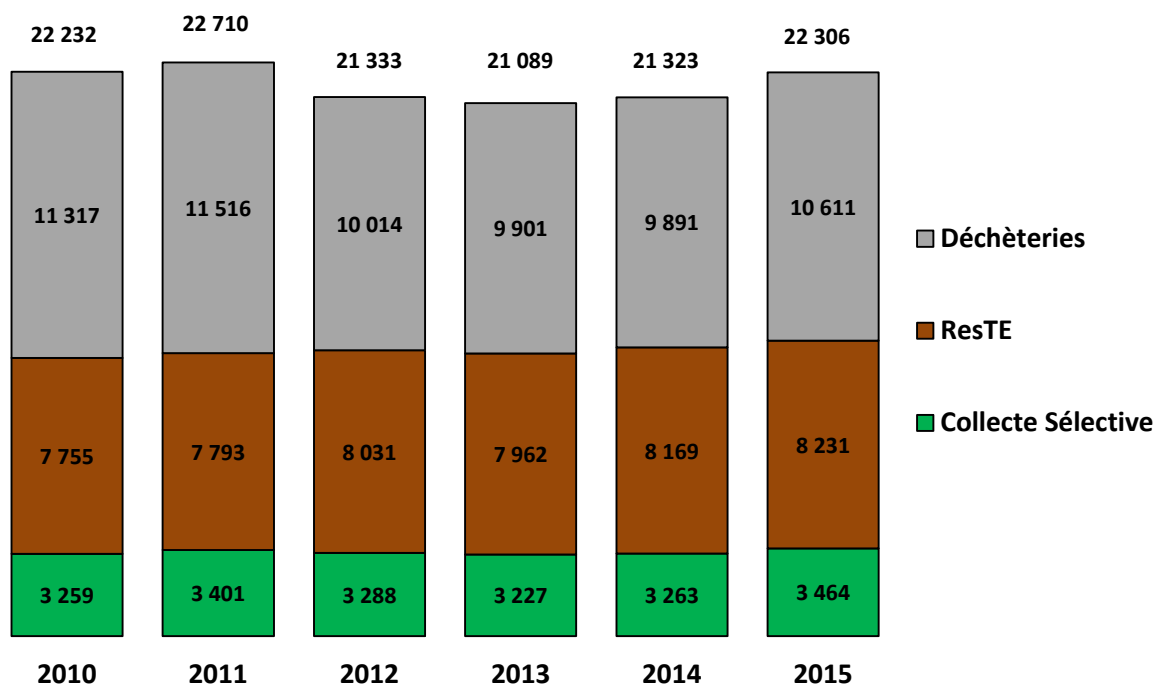
➤ Tonnages collectés par les services du SICTOMU en 2015 (en tonnes)

Flux	Mode de collecte	Tonnages	Total
ResTE	Porte-à-porte	6 898	8 231
	Apport Volontaire	1 333	
Verre	Porte-à-porte	71	1 548
	Apport Volontaire	1 477	
Emballages	Apport Volontaire	968	968
Papier	Apport Volontaire	948	948
Cartons	Porte-à-porte	209	506
	Déchèterie	297	
Gravats	Déchèterie	3 449	3 449
Végétaux	Déchèterie	2 481	2 481
Déchets divers	Déchèterie	1 896	1 896
Bois	Déchèterie	1 085	1 085
Métaux	Déchèterie	465	465
Plâtres	Déchèterie	240	240
Autres	Déchèterie	488	488
			22 306

Évolution mensuelle du tonnage collecté en 2015 (t)



➤ Évolution des tonnages collectés depuis 2010 (en tonnes)



Commentaires :

- La collecte sélective intègre les tonnages de verre des professionnels collectés ;
- Les cartons des professionnels collectés lors de tournées spécifiques sont inclus dans les tonnages des déchèteries.

➤ Évolution des ratios globaux par habitant

Flux (kg/hab.)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015	Moyenne Gard*
ResTE	250	246	249	241	244	244	- 0,26%	285
Collecte Sélective	103	103	100	96	98	102	+ 4,14%	69
Verre**	49	50	50	43	45	46	+ 1,06%	25
Papier	41	40	36	31	30	28	- 6,09%	44
Emballages	18	19	20	21	23	29	+ 26,31%	
Déchèteries	361	358	304	294	295	314	+ 6,37%	ND
RATIO TOTAL	714	708	653	630	638	660	+ 3,49%	

* Chiffres Sinoé-ADEME 2013

** Chiffres intégrant la collecte du verre des restaurateurs et cafetiers d'Uzès.

Commentaires :

- Ces ratios globaux par habitant n'intègrent pas les tonnages estimés des déchèteries sous convention.

3. La prévention

Définition de la prévention

Selon l'ADEME, il s'agit de « l'ensemble des **mesures** et des **actions** amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à **réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement** et à **faciliter la gestion ultérieure des déchets** ».

Juridiquement, l'article L541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme étant « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à **la réduction d'au moins un des items suivants**

- **la quantité de déchets générés**, y compris par l'intermédiaire du **réemploi** ou de la **prolongation de la durée d'usage** des substances, matières ou produits ;
- **les effets nocifs** des déchets produits **sur l'environnement et la santé humaine** ;
- **la teneur en substances nocives** pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

Pour synthétiser, la prévention doit être envisagée comme un **levier d'économie** aussi bien d'un point de vue **financier (moins de transport, moins de traitement et moins de TGAP) qu'environnemental**. Elle pourrait être résumée par la formule suivante :

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Une politique en plein essor au SICTOMU

Conscient d'être moteur sur cette problématique qu'est la prévention des déchets, le SICTOMU poursuit les efforts déjà entrepris et se donne les moyens d'**inscrire durablement la prévention dans son ADN**.

- **Création d'un groupe de travail appelé à devenir une commission « PREVENTION » (15 personnes présentes à la 1^{ère} réunion qui s'est tenue le 15 décembre 2015 - avec des élus du SICTOMU mais aussi des acteurs de la vie civile). Un certain nombre d'axes de travail prioritaires ont été identifiés pour l'avenir :**
 - **Les déchets fermentescibles** c'est-à-dire les déchets composés de matières organiques biodégradables (épluchures, restes alimentaires,...). Des études estiment qu'ils représentent environ **un tiers des ordures ménagères résiduelles**.
 - **Les déchets verts** c'est-à-dire les résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. **2 481 tonnes de végétaux** ont été apportées dans les déchèteries du SICTOMU en 2015. Ce gisement pourrait encore augmenter avec la mise en application de la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. Or, il est essentiel de considérer que ces végétaux constituent **une ressource pour enrichir naturellement les sols** (paillage, compostage,...). Il est donc propice de s'intéresser à leur valorisation.
 - **Les déchets dans les établissements scolaires** qui vont permettre d'avoir une action efficace quantitativement et surtout qualitativement puisque cela permet de former **les citoyens écoresponsables de demain**.

- **Volonté d'impliquer les usagers et de travailler de concert avec les acteurs du territoire.** En effet, des projets peuvent évidemment être initiés et développés par le SICTOMU. Mais si l'on se soucie du fait qu'ils soient durablement viables, il devient **impératif que les usagers se les approprient et s'impliquent dans les démarches mises en œuvre.** A cet effet, il est important de souligner que des associations (« Li gallines de Berbezet », « Saint Quentin Environnement »,...) évoluent en étroite collaboration avec notre structure.

Les actions réalisées en 2015

- **Des actions dans la continuité**

- ❖ **Le compostage domestique**

Mise à disposition de composteurs individuels de 400 litres ou 570 litres auprès des ménages.

125 composteurs livrés en 2015 (51 en 400 litres et 74 en 570 litres).

- ❖ **Actions « Nettoyons la nature »**

Accompagnement et mise à disposition de moyens (personnel, gants, gilets, sacs,...) pour nettoyer certaines zones dans les communes intéressées.

1 opération « Gardon propre » en partenariat avec Collias et le Comité départemental de Canoë : **3 460** kg de déchets ramassés dont **680** kg d'emballages et de verre revalorisés (2 780 kg de déchets divers, métaux, matelas,... et plus de 200 pneus).

1 opération avec les écoles de St-Quentin-la-Poterie et l'association St Quentin Environnement : **125** élèves mobilisés.

- ❖ **Kit « nouvel arrivant »**

Diffusion d'un dossier contenant différents supports pour accompagner les nouveaux arrivants dans la gestion de leurs déchets :

90 kits distribués en mairie ;

120 kits distribués à la livraison des bacs.

- ❖ **Manifestations**

Sensibilisation et accompagnement des organisateurs d'évènements (fêtes votives, festivals,...) dans la gestion des déchets avec mise en place de bacs adaptés (Reste, emballages,...), de corbeilles bi-flux, incitation à l'utilisation de gobelets réutilisables,...

62 manifestations couvertes en 2015 ;

12 000 gobelets fournis.

- ❖ **Communication de proximité**

Contrôles terrain, animations dans les marchés, gestion des anomalies de collecte,...

21 stands sur **4** communes ;

50 visites de professionnels.

Par ailleurs, et parce que **la communication est un outil de prévention**, il convient d'énumérer d'autres initiatives comme la **campagne d'information pour la double collecte de l'été 2015** (17 500 courriers distribués), la rédaction de **communiqués de presse** et autres **articles pour les bulletins municipaux**, la réalisation du **rapport annuel**,...

➤ **De nouvelles actions concrétisées**

❖ ***Poulailler collectif de Belvezet***

Premier SICTO'Poules sur notre territoire, cet équipement de proximité permet, grâce à ses 12 poules, de traiter et de valoriser localement, et de façon écologique, **plus de 2 tonnes de déchets fermentescibles par an**. Un projet salué par Mme CHARTIER, ingénieur Prévention déchets à l'ADEME, qui soulignait d'ailleurs que ce type de projets « amorce une dynamique sociale positive qui fédère les habitants ».

❖ ***Collecte hippomobile***

Après les tests effectués en 2014, la **collecte hippomobile** s'est installée à Uzès au cœur de l'été 2015. Une démarche relayée dans les médias (articles de presse, reportage télé), qui a suscité un réel engouement et qui a (re)mobilisé des usagers ravis de constater que la gestion des déchets est effectivement envisagée sur notre territoire comme un **vecteur de développement sociétal et environnemental**.

❖ ***Compostage collectif au collège Lou Redounet***

Si la démarche a été officiellement lancée en septembre 2014, juillet 2015 est une date importante car, au terme de cette première année scolaire de fonctionnement, les acteurs du dossier ont pu faire un premier état des lieux. Avec près de **500 élèves** réalisant quotidiennement les gestes du tri, et avec **plus de 4 tonnes de bio-déchets** détournés des poubelles, et transformés en compost, le projet offre un bilan pédagogique et écologique très satisfaisant qui vient valider tout le travail fourni par le collège, le Conseil Départemental et le SICTOMU.

Il est aussi intéressant de constater que cette action de compostage a permis une **prise de conscience plus globale** qui s'est notamment traduite par la mise en place de mesures visant à **réduire le gaspillage alimentaire, à développer le tri du papier**,...

Enfin, il est enthousiasmant de relever qu'une trentaine d'établissements scolaires du Gard se sont succédés pour profiter de l'expérience de ce site pilote.

En résumé, en 2015...

Si la prévention des déchets a toujours été une préoccupation du SICTOMU, l'année 2015 doit être perçue comme une étape fondatrice qui se traduit par une volonté d'**ancrer durablement la PREVENTION dans la stratégie du SICTOMU**, qui a décidé de se donner les moyens de mettre en place une véritable dynamique autour de cette problématique. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'a été mis en place le **groupe de travail « prévention »**.

Et à l'heure du bilan de l'année, en se retournant sur les expériences du poulailler collectif ou celle du collège, il apparaît que **la prévention constitue véritablement le défi de demain** d'un point de vue financier, écologique mais aussi social. En effet, pour faire écho aux acteurs de ces différents dossiers, derrière les tonnes de déchets évitées, il est souvent aussi question d'échanges entre les usagers, de partage intergénérationnel, de lien social,...

4. Le traitement

➤ Que deviennent les déchets collectés ?

Certaines familles de déchets transitent par le quai de transfert et/ou par un centre de tri. Selon sa nature, un déchet sera ensuite recyclé, valorisé ou encore enfoui.

➤ Quai de transfert à Argilliers

Appartenant auparavant à SRE, le SICTOMU gère depuis 2007 un quai de transfert situé à Argilliers, siège du SICTOMU. C'est par cette unité que certains flux de déchets transitent avant d'être transportés vers leurs sites de traitement. C'est le cas du verre, du papier, des emballages, du ResTE et des gros cartons des professionnels.



Quai de transfert d'Argilliers

➤ Compétence TRAITEMENT transférée à Sud Rhône Environnement

Si la partie collecte est assurée en régie directe, le SICTOMU a transféré la compétence traitement depuis 2002 à un autre syndicat mixte : Sud Rhône Environnement (SRE). Le traitement comprend les étapes allant du transport des déchets jusqu'à leur élimination.

Basé à Beaucaire (30), SRE a ainsi pour mission d'optimiser les solutions de transport, de tri et de traitement pour tous les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées (cf. page suivante).

➤ Le transport des déchets

Qu'ils transitent ou non par le quai de transfert, tous les déchets collectés sur le territoire du SICTOMU sont placés dans des bennes allant de 10m³ à 35m³ et sont ensuite amenés vers leurs filières de traitement ou leurs centres de tri. C'est SRE qui contracte avec des sociétés de transport pour l'acheminement de ces bennes. En 2015, les sociétés Pasini et Jacky Gentes ont été employées.

➤ Un centre de tri pour certains déchets

Les déchets collectés dans les colonnes à emballages et à papier sont amenés sur le site Ecoval30 à Beaucaire (30). Ils sont ensuite triés, classés par nature puis mis en balles et envoyés vers leurs filières de valorisation.

La capacité de l'unité de tri des emballages est de **5 000** tonnes par an dont **2 510** tonnes apportées par SRE en 2015. Avec **968** tonnes de déchets à trier sur ce site, le SICTOMU a donc représenté **19%** du tonnage total pouvant être traité.

La capacité de l'unité de tri des cartons et du papier est de **7 000** tonnes par an dont **3 418** tonnes apportées par SRE. Avec **1 454** tonnes d'apport, le SICTOMU a donc représenté **21%** du tonnage total de papier et cartons pouvant être traité.

➤ **La valorisation du ResTE**

Les déchets de ResTE sont également amenés sur le site d'Ecoval30 à Beaucaire (30) qui dispose d'une unité mécano-biologique visant à obtenir du compost à partir des sacs noirs collectés dans les bacs marron.

La capacité de cette unité est de **36 500** tonnes par an dont **31 040** par SRE. Avec **8 231** tonnes en 2015, le SICTOMU a donc représenté **22,5%** du tonnage total pouvant être traité.

En 2015, **47%** des déchets de ResTE collectés ont été valorisés. Les **53%** restants ont en revanche été amenés à Bellegarde pour être enfouis.

➤ **Le devenir des déchets du SICTOMU par flux en 2015**

Déchets	Prestataire de service	Lieu(x) de traitement	Type de Traitement
Batteries de véhicules	GDE	Aubord (30)	Recyclage
Bois	SITA Sud	Marquerittes (30)	Recyclage + chauffage
Bouteilles, flacons en plastique	Ecoval 30	Beaucaire (30)	Recyclage
Briques alimentaires	Ecoval 30	Beaucaire (30)	Recyclage
Cartonnettes	Ecoval 30	Beaucaire (30)	Recyclage
Cartouches d'encre	COLLECTORS	Mornant (69)	Dépollution
DMS	CHIMIREC ou ECO DDS	Plusieurs sites	Régénération puis valorisation
Déchets de plâtre	SITA Sud	Bellegarde (30)	Enfouissement
Déchets divers	SITA Sud	Bellegarde (30) ou Entraigues (84)	Enfouissement
DEEE	ECOSYSTEMES	Plusieurs sites	Dépollution + recyclage
Emballages en métal	Ecoval 30	Beaucaire (30)	Recyclage
Gravats	BIOCAMA	Garons (30)	Concassage pour la voirie
Gros cartons	Ecoval 30	Arles (13)	Recyclage
Huile de friture	CHIMIREC SOCODELI	Vedène (84)	Recyclage
Huile minérale	CHIMIREC SOCODELI	Vedène (84)	Recyclage
Métaux	GDE	Aubord (30)	Recyclage
Papier	Ecoval 30	Arles (13)	Recyclage
Piles	SCRELEC	Plusieurs sites	Dépollution + incinération
ResTE	Ecoval30	Beaucaire (30) ou Bellegarde (30)	Compostage ou enfouissement
Végétaux	Ecoval30	Beaucaire (30)	Compostage
Verre	Verreries du Languedoc	Vergèze (30)	Recyclage

5. Les indicateurs financiers

Présentation des dépenses et des recettes du SICTOMU

Le SICTOMU est un syndicat mixte fermé qui ne dispose pas d'une fiscalité propre. Au même titre que n'importe quelle collectivité locale, il est tenu d'élaborer un budget chaque année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce budget est voté par les délégués du SICTOMU lors d'un comité syndical qui se déroule après avoir réalisé préalablement un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le budget primitif soumis au vote des élus se doit d'être équilibré (recettes-dépenses).

➤ Les dépenses

De par son activité, le SICTOMU doit prévoir un certain nombre de dépenses qui relèveront de sa mission de collecte assurée en régie, et de traitement, transférée à SRE.

Celles-ci vont se répartir entre les coûts de fonctionnement et d'investissement. Pour chacune de ces sections, des postes de dépenses sont ainsi répartis par chapitre comptable et retranscrits dans un compte administratif.

Une structure comme le SICTOMU engagera ainsi des dépenses courantes comme des frais de personnel, des commandes de fournitures ou de gasoil, mais également d'importants investissements amortissables sur plusieurs années (acquisition de véhicules de collecte, travaux ou construction de bâtiments,...).

➤ Les recettes

1. La principale source de financement est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, impôt lié au foncier bâti des propriétés. Le taux de TEOM est voté chaque année par les communautés de communes qui ont délégué la compétence déchets au SICTOMU. Il s'agit d'un pourcentage identique pour tous les foyers d'une même commune qui s'applique sur les bases locatives. Depuis 2013, ce taux est identique pour les 34 communes du territoire.

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Taux de TEOM appliqué} \\ \hline \text{dans la commune} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Base locative du registre des} \\ \hline \text{impôts locaux} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{MONTANT DE LA TAXE DU} \\ \hline \text{FOYER À PAYER} \\ \hline \end{array}$$

2. La seconde source de financement du Syndicat est la **redevance spéciale**, appliquée aux usagers non ménagers.

En effet, la loi du 13 juillet 1992 rend obligatoire l'instauration d'une redevance spéciale pour les déchets non ménagers. Cette redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerce, activités tertiaires, établissements publics) de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu. Ainsi, le SICTOMU a instauré la redevance spéciale pour les déchets non ménagers depuis le 1^{er} janvier 2004.

Selon leur emplacement, les usagers non ménagers doivent gérer différemment leurs déchets de ResTE, nécessitant ainsi une approche différente de facturation :

- Les usagers non ménagers équipés de bacs individuels sont facturés à la levée, en fonction des volumes collectés,
- Les usagers non ménagers devant utiliser les colonnes enterrées de ResTE doivent s'acquitter d'un forfait basé sur la surface du local utilisé et la catégorie d'activité exercée.

Dans les deux cas de figure, la méthode de calcul de facturation vise à être établie en fonction du coût réel du service rendu. Pour cela, un prix au litre est révisé chaque année et inclut l'ensemble du service d'élimination des déchets : collecte et traitement du ResTE, des déchets recyclables, collectes annexes,...

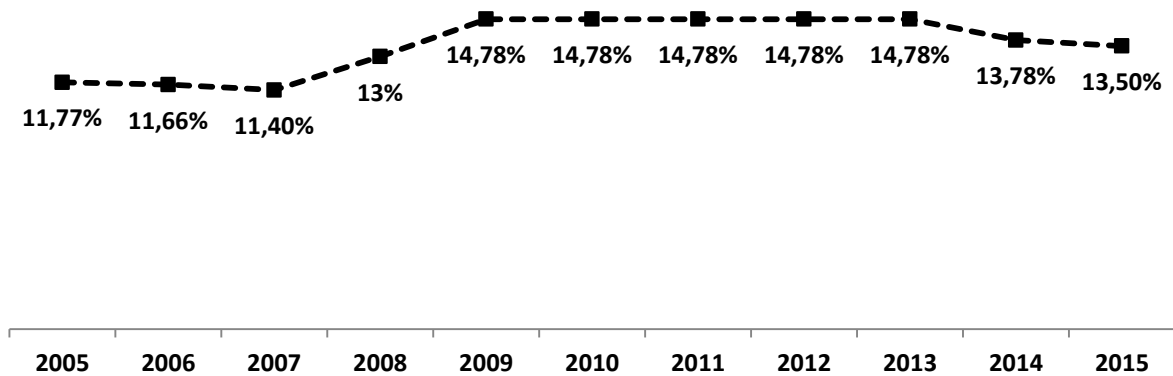
En 2015, le prix au litre appliqué aux administrations est de **0,0354 €**. Celui appliqué aux autres professionnels, intégrant le prix des services annexes, est de **0,0467 €**.

3. Les autres recettes perçues par le SICTOMU concernent :

- Les facturations relatives aux apports en déchèteries des professionnels ainsi que les apports des ménages supérieurs au volume accepté à titre gratuit ;
- Le versement de subventions ;
- La vente et les soutiens liés aux matériaux recyclables ;
- Le FCTVA.

➤ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Grâce à une gestion rigoureuse de ses finances, le taux de TEOM appliqué aux ménages a pu être baissé en 2015. Le taux a donc été voté à 13,50% (-0,28 point par rapport à 2014).

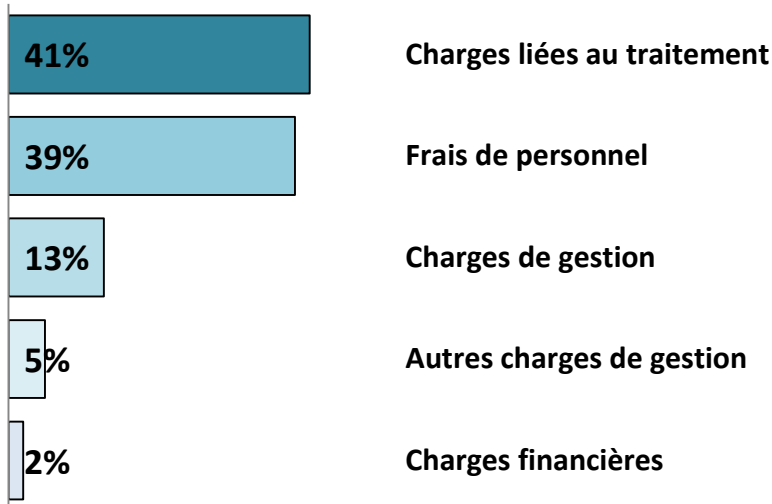


Compte administratif 2015

Le compte administratif est un document unique qui présente le résultat des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il distingue deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Il a été voté lors du comité syndical du 15 mars 2016.

➤ La section fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements) : 4 587 k€ (4 763 k€ en 2014)

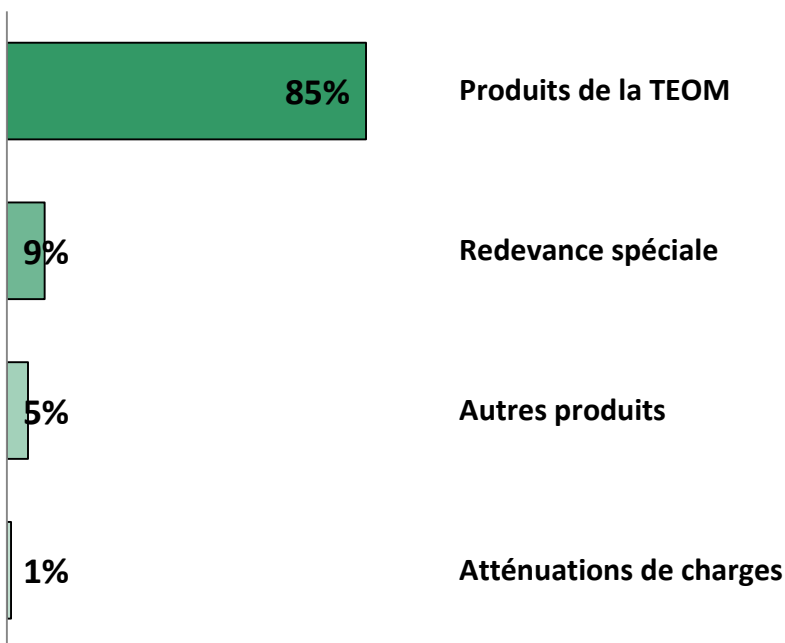


En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement atteignaient un montant de 4 587 k€.

Par rapport à 2014 :

- Les frais de traitement facturés par SRE ont augmenté à nouveau de 3% après avoir connu une hausse de 5% l'an passé, et de 8% il y a deux ans ;
- L'ensemble des autres charges restent globalement stables et entérinent les efforts accomplis en matière de gestion.

Recettes réelles de fonctionnement (hors report de résultat et amortissements) : 5 433 k€ (5 686 k€ en 2014)



En 2015, les recettes réelles de fonctionnement atteignaient un montant de 5 433 k€.

Par rapport à 2014 :

- Malgré une baisse de son taux, la TEOM enregistre une augmentation de son poids relatif. Ceci s'explique par une baisse des autres recettes, notamment les atténuations de charges qui passent de 138 k€ en 2014 à 75 k€ en 2015.
- La redevance spéciale (RS) augmente légèrement (474 k€ en 2015 pour 451 k€ en 2014). Elle se répartit entre les établissements publics (13%) et les professionnels (87%).

➤ **La section investissement**

Dépenses d'équipement : 964 k€ (518 k€ en 2014)

Les investissements ont concernés majoritairement des opérations d'équipements :

- La rénovation des trois déchèteries : Uzès, Fournès et Lussan ;
- Le lancement de la déchèterie de Vallabrix ;
- La fourniture de colonnes enterrées, de bacs roulants, de mobilier et de matériel informatique.

Recettes réelles d'investissement : 762 k€ (616 k€ en 2014)

En 2015, le financement des investissements s'est réparti de la façon suivante :

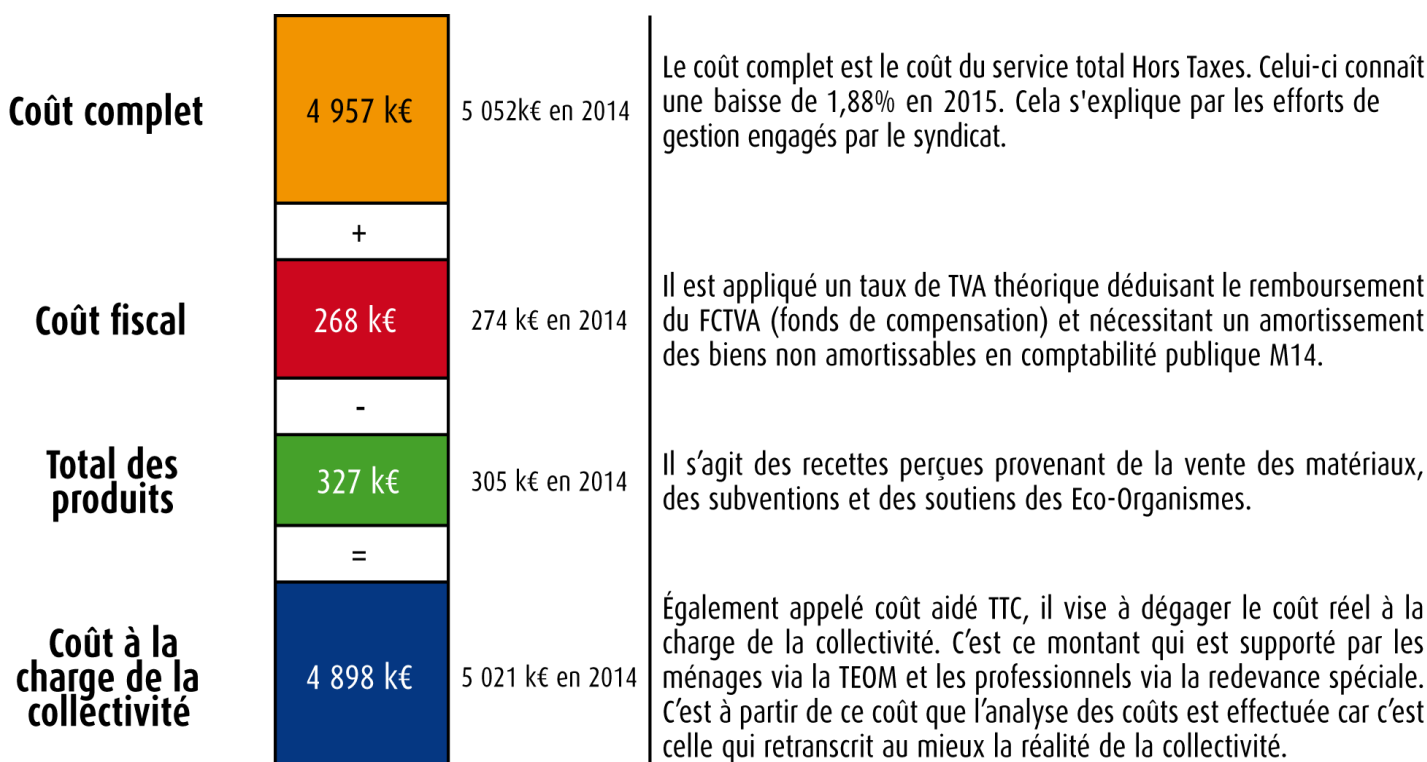
- Par autofinancement : 710 k€ (soit 93,12% des recettes) ;
- Par le FCTVA : 52 k€ (soit 6,88% des recettes).

Analyse financière par la méthode ComptaCoût

La méthode ComptaCoût est utilisée pour l'analyse financière depuis le rapport annuel 2011. Système national développé par l'ADEME, elle impose une approche commune à l'ensemble des collectivités ayant une compétence déchets de sorte à pouvoir effectuer des comparaisons sur des bases similaires.

Cette méthode nécessite la mise en place d'une comptabilité analytique par le syndicat. Ce système est en vigueur depuis 2009.

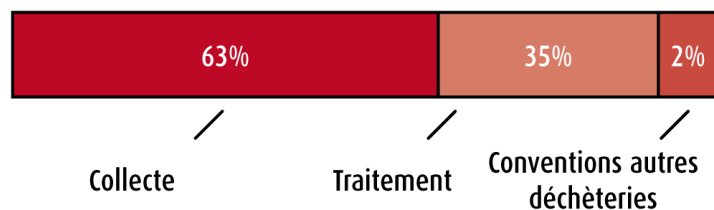
➤ **Les coûts 2015**



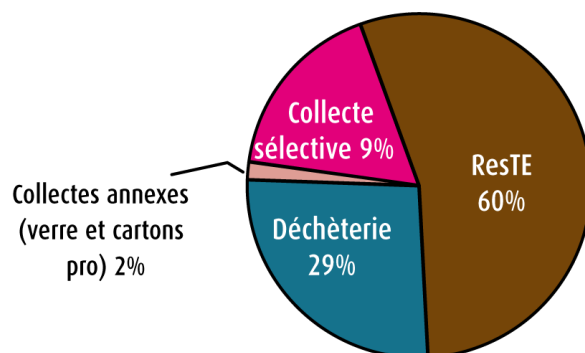
➤ Les indicateurs

Répartition des charges sur la base du coût aidé euros TTC (4 898 k€)

Par type de mission

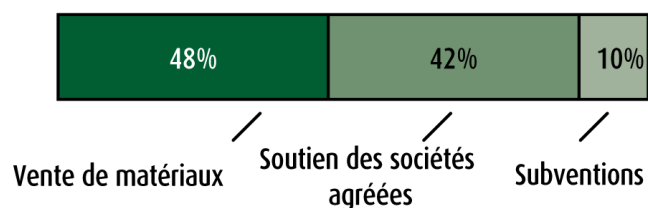


Par flux

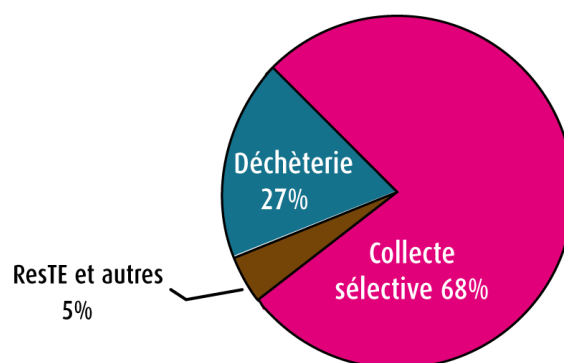


Répartition des produits sur la base du total des produits (327 k€)

Par type de recettes



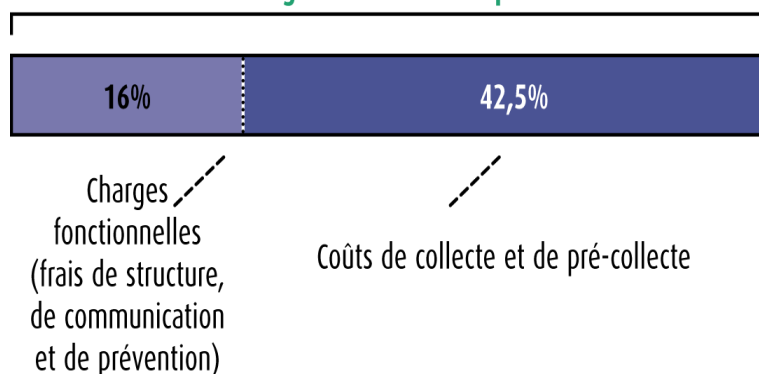
Par flux



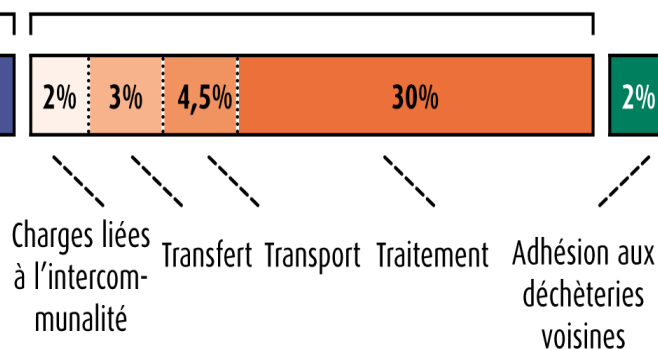
➤ Répartition du coût du service public (4 957 k€)

Cette répartition est calculée à partir du coût complet.

Partie collecte gérée directement par le SICTOMU



Partie traitement transférée à SRE



Montant annuel des principales prestations sur contrat

Prestataire	Nom du marché	Dépenses en 2015 (TTC)
APIE	Travaux de rénovation et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU - lot n°1 : déchèterie Uzès - lot n°2 : déchèterie de Lussan - lot n°3 : déchèterie de Fournès. Fourniture et pose d'une armoire DMS 31m³ et de bacs de rétention.	35 000,00 €
BOURDONCLE	Travaux de rénovation et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU - lot n°1 : déchèterie d'Uzès - lot n°2 déchèterie de Lussan - lot n°3 déchèterie de Fournès. Fourniture et mise en place d'éléments de métallerie.	79 127,64 €
BOUSQUET CARROSSERIE	Admission des fournitures courantes	24 368,40 €
CEREG	Marché pour l'assistance à maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et de mise en conformité des déchetteries du SICTOMU	33 845,14 €
CONTENUR	Marché pour la fourniture et la livraison de bacs roulants destinés à la collecte de déchets	17 216,40 €
ERG GEOTECHNIQUE	Etude Géotechnique (G2 AVP)	15 727,44 €
FAUN ENVIRONNEMENT	Marché de maintenance des bennes à ordures ménagères	25 300,60 €
GROUPAMA MÉDITERRANÉE	Primes d'assurance	27 419,06 €
JONQUET SARL	Fourniture et livraison de gasoil	148 201,97 €
MODULO BETON	Travaux de rénovation et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU - lot n°1 : déchèterie d'Uzès - lot n°2 : déchèterie de Lussan - lot n°3 : déchèterie de Fournès. Fourniture et pose de blocs modulo-béton pour zone de stockage et d'un sarcophage pour benne à métaux.	110 794,40 €
MP INDUSTRIE	Travaux de rénovation et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU - lot n°1 : déchèterie d'Uzès - lot n°2 : déchèterie de Lussan - lot n°3 : déchèterie de Fournès. Fourniture et pose de banque de déchargement, bavettes caoutchouc renforcé et garde-corps ouvrant.	83 438,74 €

SARL SERRURERIE INDUSTRIELLE VAUCLUSIENNE	Travaux de rénovation et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU - lot n°1 : déchèterie d'Uzès - lot n°2 : déchèterie de Lussan - lot n°3 : déchèterie de Fournès. Fourniture et mise en place de clôtures et portails.	17 673,00 €
SMACL2	Primes d'assurance	15 797,40 €
TEMACO	Fournitures de colonnes d'apport volontaire ; Acquisition et mise en place de systèmes de télémesure du suivi de remplissage et gestion centralisée	38 536,80 €
TPCR LAUTIER MOUSSAC	Travaux de rénovation et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU - lot n°1 : déchèterie d'Uzès - lot n°2 : déchèterie de Lussan - lot n°3 : déchèterie de Fournès. Gros œuvre pour les travaux de rénovation et de mise en conformité.	380 440,40 €

6. Les perspectives d'évolution

Bilan 2015

L'année 2015 s'est ouverte avec une baisse du taux de TEOM (-0.28 point), conséquence directe de la stratégie voulue et initiée par le Bureau en 2014.

Dans la continuité, la maîtrise des coûts s'est confirmée avec la baisse des dépenses réelles de fonctionnement (- 3.7%), avec une attention toute particulière portée au poste « frais de personnel ».

Ces efforts, réfléchis et mesurés, ont par ailleurs permis une amélioration du service proposé à nos usagers. La réhabilitation des trois déchèteries ou encore le renouvellement du C2 en sont de parfaites illustrations.

A terme, la poursuite de cette politique ambitieuse de gestion des coûts passe évidemment par une optimisation des dépenses de fonctionnement.

A cet effet, le SICTOMU a décidé qu'il était nécessaire de structurer une véritable stratégie de prévention des déchets qui doit concourir, à court, moyen et long terme, à la diminution de la quantité de déchets à collecter et donc à traiter.

Les perspectives pour l'année 2016

L'année 2016 s'annonce comme une année charnière pour le SICTOMU.

En effet, avec la mise en application de la loi NOTRe qui tend à rationaliser l'organisation des territoires, une décision devrait confirmer la cohérence de l'existence du SICTOMU sur son territoire et ainsi valider la légitimité du syndicat. D'autre part, toujours dans l'optique de rendre le service plus efficient, une nouvelle organisation du SICTOMU devrait être élaborée.

Au niveau des investissements, la quatrième déchèterie sera l'un des projets majeurs du SICTOMU en cette nouvelle année.

Enfin, les efforts initiés en 2015 seront à poursuivre afin de continuer à travailler à la diminution de la pression fiscale sur les ménages.

7. Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de L'Energie

BOM : Benne à Ordures Ménagères

C1, C2... : Fréquence de collecte. C1 = 1 collecte par semaine,...

CC : Communauté de Communes

CD30 : Conseil Départemental du Gard

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

EPCI : Établissement Public à Coopération Intercommunale

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Mini BOM : Mini-benne à ordures ménagères

OM : Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte-à-Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

ResTE : Résidus des Tris Effectués (=OMR)

SICTOMU : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Uzès

SRE : Sud Rhône Environnement (Syndicat à qui le SICTOMU a transféré la compétence traitement)

RS : Redevance Spéciale. Appliquée aux usagers non ménagers du territoire du SICTOMU

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Appliquée aux ménages du territoire du SICTOMU

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

La loi dite Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Aussi, ce rapport contient des indicateurs techniques et financiers qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute et à présenter l'ensemble des activités de l'année du SICTOMU.

Enfin, chacun des Maires des Communes membres doit en informer son conseil municipal avant le 30 septembre.